

ÉTIQUETTE – BOUTEILLE

Groupe	<b>2</b>	Herbicide
--------	----------	-----------

**Herbicide ARY0454-113**

HERBICIDE GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU  
AGRICOLE

POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (Y COMPRIS LE BLÉ DUR), POUR LA SUPPRESSION DE LA FOLLE AVOINE, DE LA SÉTAIRE VERTE, DE L'AVOINE CULTIVÉE SPONTANÉE ET DE CERTAINES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

POUR VENTE ET POUR UTILISATION EN ALBERTA, AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

**GARANTIE :**

Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium).....40 %

N° D'HOMOLOGATION : 31242      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

**Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites.**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC**

**CONTENU NET : 300 grammes à 600 kg**

**Pour des renseignements sur le produit appeler : 1-866-761-9397**

**Arysta LifeScience North America, LLC  
15401 Weston Parkway, Suite 150  
Cary, NC 27513**

**AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur

assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

#### **VÊTEMENTS PROTECTEURS**

Durant la manutention (mélange et chargement) de l'herbicide ARY 0454-113, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des produits d'association (herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges et tensioactifs). Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre à l'intérieur, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de drifter est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**Nota :** Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de Croplife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section **MODE D'EMPLOI**.

#### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoisson ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoisson ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoisson ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE :** Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. L'herbicide ARY 0454-113 ne craint pas le gel.

**NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT:** Suivre les mêmes précautions de sécurité que pour la manipulation du produit. Balayer le produit déversé, ramasser à l'aide d'une pelle et déposer dans un contenant pouvant être fermé hermétiquement. Si le déversement se produit sur un plancher ou une surface dure, laver avec de l'eau et du détergent, puis rincer. Si le déversement se produit sur le sol, ramasser la couche de sol contaminée par le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé; autrement, suivre les instructions d'ÉLIMINATION.

## **ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :**

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**En cas d'urgence relativement à un déversement, un incendie ou un empoisonnement d'importance, appeler CHEMTREC 24 heures par jour au 1-800-424-9300 or (703) 527-3887**

<sup>®</sup> Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs entreprises respectives.

<sup>MC</sup> Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.

LIVRET – BOUTEILLE

Groupe **2** Herbicide

## **Herbicide ARY 0454-113**

HERBICIDE GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU  
AGRICOLE

POUR L'APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (Y COMPRIS LE BLÉ DUR), POUR LA SUPPRESSION DE LA FOLLE AVOINE, DE LA SÉTAIRE VERTE, DE L'AVOINE CULTIVÉE SPONTANÉE ET DE CERTAINES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

POUR VENTE ET POUR UTILISATION EN ALBERTA, AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

**GARANTIE :**

Flucarbazone (présent sous forme de flucarbazone-sodium).....40 %

N° D'HOMOLOGATION : 31242      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

**Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites.**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC**

**CONTENU NET : 300 grammes à 600 kg**

**Pour des renseignements sur le produit appeler : 1-866-761-9397**

**Arysta LifeScience North America, LLC  
15401 Weston Parkway, Suite 150  
Cary, NC 27513**

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide ARY 0454-113 est un herbicide sélectif à utiliser en postlevée dans le blé de printemps (blé de force roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps, blé extra fort ou blé d'utilité générale) et le blé dur.

**L'herbicide ARY 0454-113 appliqué en postlevée doit être mélangé en cuve avec l'un des surfactants indiqués sur cette étiquette. Pour une activité à plus large spectre, l'herbicide ARY 0454-113 peut être mélangé en cuve avec l'un des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges indiqués sur cette étiquette. Consulter les produits recommandés à la section MÉLANGES EN CUVE.**

L'herbicide ARY 0454-113 est absorbé par les feuilles et les racines de folle avoine, sétaire verte, et des mauvaises herbes à feuilles larges. Ces mauvaises herbes cessent de croître peu après l'application du produit, éliminant du fait même les effets concurrentiels des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, il peut falloir une à deux semaines avant que la suppression complète des mauvaises herbes ne soit visible.

L'herbicide ARY 0454-113 supprime les biotypes de folle avoine qui ont développé une résistance aux herbicides à base d'acétyl-coenzyme A carboxylase (ACCase) (groupe 1) et de triallate (groupe 8). Il supprime également les biotypes de sétaire verte résistants aux herbicides à base d'ACCase (groupe 1) et de dinitroaniline (groupe 3). Il ne supprime pas les biotypes résistants à l'acétolactase synthase (ALS) (groupe 2).

Selon les mauvaises herbes ciblées à supprimer, un bidon de 964 g d'herbicide ARY 0454-113 suffit à traiter de 13 à 27 hectares. Pour connaître les mauvaises herbes supprimées et le stade d'application de chaque taux, consulter les tableaux *Applications recommandées*.

Un bidon suffit à traiter les surfaces suivantes :		
Taux	Acres	Hectares
35,7 g/ha	67	27
47,6 g/ha	50	20
59,5 g/ha	40	16
71,4 g/ha	33	13

## MODE D'EMPLOI

Lire le MODE D'EMPLOI au complet avant d'utiliser l'herbicide ARY 0454-113.

- **Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 10 mètres des têtes de puits ou des systèmes aquatiques, y compris les marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.
- Zones tampons : Il faut éviter les pulvérisations hors cible ou la dérive vers des habitats écologiquement fragiles. Une zone tampon de 20 mètres est nécessaire entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus proche des habitats terrestres fragiles, y compris les régions boisées, plantations brise-vent, terres boisées, haies-clôtures et terres arborées. Une zone tampon de 35 mètres est nécessaire entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus proche des habitats aquatiques fragiles, y compris les bourbiers, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, ruisseaux, marécages, et les habitats fauniques se trouvant en bordure de ces plans d'eau. Ne pas contaminer ces habitats en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation ou les contenants.
- Consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve.
- Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsqu'il souffle à plus de 15 km/h à 2 m au-dessus du sol sur le lieu de l'épandage.
- **Ne pas faire d'application en postlevée s'il pleut ou que des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application.**
- Ne pas laisser paître les bêtes dans les champs traités ni utiliser la culture fourragère comme fourrage vert. Les grains de blé ou la paille provenant des champs traités peuvent être donnés aux bêtes comme fourrage.
- Empêcher la dérive de ce produit vers d'autres cultures, en particulier le canola, l'avoine cultivée ou d'autres cultures non ciblées.
- Après le traitement, respecter un délai d'attente minimal avant la récolte de 80 jours.
- Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.

## PÉRIODE D'APPLICATION

L'herbicide ARY 0454-113 peut être appliqué en postlevée sur tous les types de blé de printemps, y compris le blé dur.

Les recherches ont montré qu'on obtient un rendement optimal du blé en procédant à une éradication précoce des mauvaises herbes ciblées avant le tallage du blé. Pour une utilisation en postlevée, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 sur le blé dont la tige principale comporte un minimum d'une feuille et un maximum de quatre feuilles, plus deux talles. Au-delà de ce stade, l'épandage peut produire des pertes de rendement attribuables à la concurrence des mauvaises herbes.

## MODE D'EMPLOI EN POSTLEVÉE DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR

Appliquer l'herbicide ARY 0454-113 avec un surfactant non ionique lorsque la plus grande partie de la culture de blé compte un minimum d'une feuille et un maximum de quatre feuilles sur la tige principale, plus deux talles. Utiliser un surfactant non ionique homologué comme Agral 90, Ag-Surf, etc., à raison de 0,25 % v/v (2,5 L par 1000 L de volume de pulvérisation total).

Ne pas appliquer plus de 71,4 g/ha (30 g é.a./ha) d'herbicide ARY 0454-113 par saison de croissance.

### APPLICATIONS RECOMMANDÉES

PÉRIODE D'APPLICATION DE LA CULTURE		
CULTURE	STADE DE CROISSANCE	REMARQUES
Blé de printemps Blé dur	1 feuille à 6 feuilles complètes	1 feuille à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles

SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR			
CULTURE	MAUVAISE HERBE	DOSE	REMARQUES
Blé de printemps  <b>Y compris :</b> Blé de force roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps et blé extra fort (d'utilité générale)  Blé dur	Folle avoine ( <i>Avena fatua</i> ) et Setaire verte ( <i>Setaria viridis</i> )	47,6 ou 59,5 ou 71,4 g/ha	Pour la suppression de la folle avoine et de la setaire verte, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 avec un surfactant lorsque la tige principale de la plus grande partie de la culture compte un minimum d'une feuille et un maximum de quatre feuilles, plus deux talles.
	Setaire verte SEULEMENT	35,7 g/ha	Utiliser 47,6 g/ha lorsque la densité de folle avoine est inférieure à 100 plants/m <sup>2</sup> . Utiliser 59,5 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> . Utiliser 71,4 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m <sup>2</sup> , lorsque le mélange en cuve contient du dicamba, ou lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.  Utiliser uniquement 35,7 g/ha d'herbicide



	Avoine cultivée spontanée ( <i>Avena sativa</i> )	47,6 g/ha	<p>ARY 0454-113 pour supprimer la sétaine verte.</p> <p>La folle avoine ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles.</p> <p>La sétaine verte ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles.</p> <p>Pour la suppression de l'avoine cultivée spontanée, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 avec un surfactant, lorsque la plus grande partie de la culture de blé compte un minimum d'une feuille et un maximum de quatre feuilles sur la tige principale, plus deux talles.</p> <p>L'avoine cultivée spontanée ne doit pas avoir plus de 4 feuilles et 2 talles.</p>
--	---	-----------	--

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGE DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR		
MAUVAISE HERBE	DOSE	REMARQUES
Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> )	47,6 g/ha	Pour la suppression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 sur les mauvaises herbes au stade de 2 à 6 feuilles.
Moutarde des champs ( <i>Brassica kaber</i> )		Pour la suppression de la moutarde des champs, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 sur les mauvaises herbes au stade de 2 à 6 feuilles.
Tabouret des champs ( <i>Thlaspi arvense</i> )		Pour la suppression du tabouret des champs, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 sur les mauvaises herbes au stade de 2 à 9 feuilles.
Canola spontané ( <i>Brassica napus</i> )		Pour la suppression du canola spontané, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 sur les mauvaises herbes au stade de 2 à 6 feuilles. Ne supprimera pas les variétés de canola ayant une tolérance à l'imidazolinone (CLEARFIELD®).
Renouée scabre ( <i>Polygonum scabrum</i> Moench.)		Pour la suppression de la renouée scabre, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 sur les mauvaises herbes au stade de 2 à 6 feuilles.
Bourse-à-pasteur ( <i>Capsella bursa-pastoris</i> )		Pour la suppression de la bourse-à-pasteur, appliquer l'herbicide ARY 0454-113 sur les mauvaises herbes au stade de 2 à 6 feuilles.

Pour de meilleurs résultats, appliquer sur le blé et les mauvaises herbes qui sont en

pleine croissance, aux stades indiqués. Le blé exposé à des sols gorgés ou saturés d'eau, à des températures extrêmes (grande chaleur ou gel), à la sécheresse, à une faible fertilité ou à une maladie des plantes immédiatement avant ou après l'épandage pourrait montrer des symptômes de dommages inacceptables. Ces mêmes conditions peuvent réduire le degré de suppression des mauvaises herbes, ou lorsque les degrés d'infestation de mauvaises herbes sont élevés, ou lorsque les épandages sont faits en dehors des périodes d'application recommandées.

### **MÉLANGES EN CUVE**

Pour la suppression à large spectre des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, l'herbicide ARY 0454-113 peut être mélangé avec l'un des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges plus l'un des surfactants indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour tous les produits d'association, lire et suivre le mode d'emploi, les doses, les précautions, la période d'application, les restrictions de l'ensemencement, les délais d'attente avant le pâturage et les recommandations qui figurent sur les étiquettes des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges et des surfactants. Consulter les tableaux précédents pour connaître la dose et la période d'application appropriée de l'herbicide ARY 0454-113. Avec les mélanges en cuve contenant de l'herbicide ARY 0454-113, utiliser un surfactant non ionique homologué à raison de 0,25 % v/v (2,5 L par 1000 L de volume de pulvérisation total).

<b>PRODUITS D'ASSOCIATION POUR MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES APPROUVÉS DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS</b>		
<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>		<b>REMARQUES</b>
1	2,4-D Amine	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha de 2,4-D Amine
2	2,4-D Ester	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha de 2,4-D Ester
3	Ally® + 2,4-D Amine	L'ajout d'un second surfactant n'est pas nécessaire. N'utiliser qu'un des surfactants recommandés sur l'étiquette de l'herbicide ARY 0454-113 à une dose de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie totale). Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).
4	Ally® + 2,4-D Ester	L'ajout d'un second surfactant n'est pas nécessaire. N'utiliser qu'un des surfactants recommandés sur l'étiquette de l'herbicide ARY 0454-113 à une dose de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie totale). Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).
5	Attain® (mélange en cuve herbicide)	Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).
6	Buctril® M / Logic M / Mextrol / Badge	
7	Curtail® M	Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).
8	DyVel®	Ce produit d'association peut réduire le degré de suppression de la folle avoine. Utiliser la dose de 71,4 g/ha d'herbicide ARY 0454-113 avec ce mélange en cuve pour supprimer la folle avoine. Ne pas utiliser la dose de 47,6 g/ha d'herbicide ARY 0454-113 avec ce mélange en cuve pour supprimer la folle avoine.
9	DyVel® DSp	Ce produit d'association peut réduire le degré de suppression de la folle avoine. Utiliser la dose de 71,4 g/ha d'herbicide ARY 0454-113 avec ce mélange en cuve pour supprimer la folle avoine. Ne pas utiliser la dose de 47,6 g/ha d'herbicide ARY 0454-113 avec ce mélange en cuve pour supprimer la folle avoine.
10	Estoprop® / Estaprop XT / Dichlorprop-D / Dichlorprop DX	
11	Express Pack®	
12	Frontline <sup>MC</sup> 2,4-D (mélange en cuve herbicide)	
13	Herbicide Frontline <sup>MC</sup> XL	
14	MCPA Amine	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha de MCPA Amine
15	MCPA Ester	Utiliser jusqu'à 560 g é.a./ha de MCPA Ester
16	Pardner®	
17	Prestige® (mélange en cuve herbicide)	Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).

<b>PRODUITS D'ASSOCIATION POUR MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES APPROUVÉS DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS</b>		
<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>		<b>REMARQUES</b>
18	Refine SG Deploy Nimble	L'ajout d'un second surfactant n'est pas nécessaire. N'utiliser qu'un des surfactants recommandés sur l'étiquette de l'herbicide ARY 0454-113 à une dose de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie totale).
19	Refine SG / Deploy / Nimble + 2,4-D Amine	L'ajout d'un second surfactant n'est pas nécessaire. N'utiliser qu'un des surfactants recommandés sur l'étiquette de l'herbicide ARY 0454-113 à une dose de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie totale).
20	Refine SG / Deploy / Nimble + 2,4-D Ester	L'ajout d'un second surfactant n'est pas nécessaire. N'utiliser qu'un des surfactants recommandés sur l'étiquette de l'herbicide ARY 0454-113 à une dose de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie totale).
21	Target®	Ce produit d'association peut réduire le degré de suppression de la folle avoine. Utiliser la dose de 71,4 g/ha d'herbicide ARY 0454-113 avec ce mélange en cuve pour supprimer la folle avoine. Ne pas utiliser la dose de 47,6 g/ha d'herbicide ARY 0454-113 avec ce mélange en cuve pour supprimer la folle avoine. Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).
22	Spectrum <sup>MC</sup> (mélange en cuve herbicide)	
23	Thumper®	

<b>PRODUITS D'ASSOCIATION POUR MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES APPROUVÉS DANS LE BLÉ DUR</b>		
<b>PRODUIT D'ASSOCIATION</b>		<b>REMARQUES</b>
1	2,4-D Amine	Utiliser 420 g é.a./ha de 2,4-D Amine. Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).
2	2,4-D Ester	Utiliser 420 g é.a./ha de 2,4-D Ester. Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).
3	Frontline <sup>MC</sup> (mélange en cuve herbicide)	Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).
4	Spectrum <sup>MC</sup> (mélange en cuve herbicide)	Appliquer ce mélange en cuve dans au moins 100 L d'eau par hectare (45 L/acre ou 10 gallons/acre).

### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

S'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre. Les filtres directs et les tamis de buse doivent être propres et comporter un maximum de 50 mailles.

1. Remplir le réservoir au tiers ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou de retour en cuve.
2. Si le mélange en cuve comporte un herbicide granulé, ajouter la dose appropriée de cet herbicide directement dans le réservoir de pulvérisation. Agiter jusqu'à dissolution complète.
3. Ajouter la dose appropriée d'herbicide ARY 0454-113 directement dans le réservoir de pulvérisation. Agiter jusqu'à dissolution complète.
4. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.

5. Ajouter la dose appropriée de l'herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges (au besoin).
6. Ajouter la dose appropriée du surfactant non ionique (SNI).
7. Finir de remplir le réservoir du volume d'eau requis.

### **INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION**

À moins d'instructions contraires à la section « Mélanges en cuve » de la présente étiquette, appliquer dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acres), à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po<sup>2</sup>) pour s'assurer d'un épandage approprié sur les mauvaises herbes.

Les buses à jet plat de 80° ou de 110° sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'épandage à grosses gouttelettes. Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser un meilleur épandage sur les mauvaises herbes.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

1. Vider et rincer à fond le réservoir de pulvérisation, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Veiller particulièrement à bien éliminer les dépôts visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et ajouter 1 % v/v (1 L/100L) d'ammoniaque domestique. Faire circuler la solution de nettoyage dans les tuyaux, la rampe et les buses. Faire circuler pendant au moins 15 minutes. Rincer une fois de plus les tuyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
3. Nettoyer les buses et les tamis dans un contenant séparé avec de l'eau et de l'ammoniaque.
4. Répéter l'étape numéro 2.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
  - Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à préserver, de puits ou d'autres sources d'approvisionnement en eau.
  - Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.
  - Vérifier l'étiquette des produits d'association pour obtenir des directives supplémentaires sur le nettoyage.

## CULTURES DE ROTATION

Les cultures suivantes peuvent être semées 11 mois après un épandage d'herbicide ARY 0454-113.

Zones de sol et cultures de rotation			
Gris forestier	Noir	Brun foncé	Brun
Blé de printemps Orge Canola Pois cultivé*	Blé de printemps Orge Canola Pois cultivé* Haricot cultivé Lin Blé dur	Blé de printemps Orge Canola Pois cultivé* Lin Blé dur	Blé de printemps

\* Les pois cultivés peuvent être cultivés l'année suivant un épandage de l'herbicide ARY 0454-113 si les critères suivants sont respectés :

1. le sol à un pH inférieur à 7,5;
2. la teneur en matière organique est supérieure à 4 %;
3. les précipitations doivent être égales ou supérieures à la moyenne de 10 ans (au moins 100 mm dans les 60 jours suivant l'application l'année de l'épandage).

Ou encore, les champs peuvent être mis en jachère.

Comme l'herbicide ARY 0454-113 est dégradé par les microbes du sol, il faut tenir compte des conditions environnementales diminuant l'activité microbienne lorsqu'on choisit les cultures de rotation. Ces conditions environnementales, comprennent une sécheresse prolongée et/ou du temps froid précédant la saison de croissance suivante, ainsi que des sols à faible teneur en matière organique (moins de 2 %) et un pH élevé (plus de 7,5). Si ces conditions existent, un test biologique du sol peut s'avérer nécessaire pour assurer la protection des cultures de rotation.

Dans l'année suivant l'application de l'herbicide ARY 0454-113 sur le blé, ne pas semer de cultures autres que celles qui sont indiquées plus haut.

## RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide ARY 0454-113 fait partie du groupe 2 de la Weed Science Society of America. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide ARY 0454-113 et à d'autres herbicides du groupe 2 contre la folle avoine. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ARY 0454-113 ou d'autres herbicides du même groupe 2 contre la folle avoine avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Arysta LifeScience North America LLC au 1-866-761-9397.

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

#### **VÊTEMENTS PROTECTEURS**

Durant la manutention (mélange et chargement) de l'herbicide ARY 0454-113, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur les étiquettes des produits d'association (herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges et tensioactifs). Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre à l'intérieur, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de drifter est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**Nota :** Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être

exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de Croplife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section **MODE D'EMPLOI**.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

**ENTREPOSAGE DU PESTICIDE :** Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. L'herbicide ARY 0454-113 ne craint pas le gel.

**NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT:** Suivre les mêmes précautions de sécurité que pour la manipulation du produit. Balayer le produit déversé, ramasser à l'aide d'une pelle et déposer dans un contenant pouvant être fermé hermétiquement. Si le déversement se produit sur un plancher ou une surface dure, laver avec de l'eau et du



détergent, puis rincer. Si le déversement se produit sur le sol, ramasser la couche de sol contaminée par le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé; autrement, suivre les instructions d'ÉLIMINATION.

#### **ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :**

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**En cas d'urgence relativement à un déversement, un incendie ou un empoisonnement d'importance, appeler CHEMTREC 24 heures par jour au 1-800-424-9300 or (703) 527-3887**

<sup>®</sup> Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs entreprises respectives.

<sup>MC</sup> Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.